



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

15/05/2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT

SIOCA

2A, rue de la mer – 29710 POULDREUZIC

direction@sioca.fr / Téléphone : 02 98 82 78 34

www.sioca.fr

Comité Syndical du 15 mai 2023

GOUVERNANCE

- Installation des nouveaux délégués de Douarnenez Communauté

BUDGET ET FINANCES

- Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT 2023
- Adhésion au CAUE 29 2023
- Adhésion à Vélo et Territoires 2023
- Convention d'occupation des locaux CCHPB 2022
- Renouvellement du contrat d'assistance juridique

RESSOURCES HUMAINES

- Création d'un emploi de « coordinateur/trice mobilités »

SCOT ET URBANISME

- Approbation de la charte de gouvernance pour la révision du SCoT
- Avis sur la modification n°2 du PLU de Kerlaz
- Avis sur la modification n°2 du PLU de Combrit

ANNEXES

- Convention d'occupation des locaux CCHPB
- Charte de gouvernance pour la révision du SCoT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 17/05/2023
Reçu en préfecture le 17/05/2023
Affiché le
ID : 029-252902655-20230515-2023_015-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 15 mai 2023

Délibération
2023-015
Date de la convocation
9 mai 2023
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 18 Pouvoirs : 0 Votants : 18

L'an 2023 et le 15 mai à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Florence CROM, Marie-Pierre BARIOU

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Christian LOUSSOUARN

Communauté de communes du Cap Sizun : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : François GUET

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL, Nadine KERSAUDY, Josiane KERLOC'H, Emmanuelle RASSENEUR, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE, Yves CANEVET, Cyrille LE CLEAC'H, Jocelyne LE RHUN, Stéphane MOREL, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Dominique BOUCHERON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Yannick LE MOIGNE a été élu secrétaire de séance.

INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES DE DOUARNENEZ COMMUNAUTE

Suite au changement d'exécutif intervenu à Douarnenez Communauté, le Conseil communautaire a désigné de nouveaux représentants au SIOCA, en séance du 10 mai 2023 :

Titulaires :

- Jocelyne POITEVIN
- Marie-Pierre BARIOU
- Marie-Thérèse HERNANDEZ
- Florence CROM

Suppléants :

- Dominique BOUCHERON
- François GUET

Le comité syndical prend acte de ces nouvelles désignations.

Pour extrait conforme
La Présidente, Florence CROM



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Affiché le

ID : 029-252902655-20230515-2023_016-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 15 mai 2023

Délibération
2023-016
Date de la convocation
9 mai 2023
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 18 Pouvoirs : 0 Votants : 18

L'an 2023 et le 15 mai à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Florence CROM, Marie-Pierre BARIOU

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Christian LOUSSOUARN

Communauté de communes du Cap Sizun : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : François GUET

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL, Nadine KERSAUDY, Josiane KERLOC'H, Emmanuelle RASSENEUR, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE, Yves CANEVET, Cyrille LE CLEAC'H, Jocelyne LE RHUN, Stéphane MOREL, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Dominique BOUCHERON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Yannick LE MOIGNE a été élu secrétaire de séance.

ADHESION 2023 A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

Elle tend :

- d'une part à constituer un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...),

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Affiché le

ID : 029-252902655-20230515-2023_016-DE

• et d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

L'adhésion 2023 pour le SIOCA s'élève 1009 € (0,011€ x 91 763 habitants INSEE en 2019).

Madame la Présidente propose au comité d'adhérer à la Fédération Nationale des SCOT pour 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'adhésion du SIOCA à la Fédération Nationale des SCOT pour 2023.

Pour extrait conforme
La Présidente
Florence CROM



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'FCROM'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Intercommunal' around the top inner edge, 'Ouest Cornouaille Aménagement' in the center, and a small number '1' at the bottom.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Affiché le

ID : 029-252902655-20230515-2023_017-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 15 mai 2023

Délibération
2023-017
Date de la convocation
9 mai 2023
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 18 Pouvoirs : 0 Votants : 18

L'an 2023 et le 15 mai à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Florence CROM, Marie-Pierre BARIOU

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Christian LOUSSOUARN

Communauté de communes du Cap Sizun : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : François GUET

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL, Nadine KERSAUDY, Josiane KERLOC'H, Emmanuelle RASSENEUR, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE, Yves CANEVET, Cyrille LE CLEAC'H, Jocelyne LE RHUN, Stéphane MOREL, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Dominique BOUCHERON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Yannick LE MOIGNE a été élu secrétaire de séance.

ADHESION 2023 AU CONSEIL EN AMENAGEMENT URBANISME ET ENVIRONNEMENT DU FINISTERE

Le CAUE est un acteur ressource du territoire sur les questions d'aménagements : formes urbaines, qualité des projets d'aménagement, accompagnement technique ou encore organisation de journées techniques thématiques et formations.

Madame la Présidente propose aux membres du conseil de renouveler l'adhésion du SIOCA au CAUE29 pour 2023. Le montant de l'adhésion s'élève à 400 € par an pour les structures dont la population est supérieure à 50 000 habitants.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité l'adhésion du SIOCA au CAUE pour 2023.

Pour extrait conforme
La Présidente, Florence CROM



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Affiché le

ID : 029-252902655-20230515-2023_018-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 15 mai 2023

Délibération
2023-018
Date de la convocation
9 mai 2023
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 18 Pouvoirs : 0 Votants : 18

L'an 2023 et le 15 mai à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Florence CROM, Marie-Pierre BARIOU

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Christian LOUSSOUARN

Communauté de communes du Cap Sizun : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : François GUET

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL, Nadine KERSAUDY, Josiane KERLOC'H, Emmanuelle RASSENEUR, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE, Yves CANEVET, Cyrille LE CLEAC'H, Jocelyne LE RHUN, Stéphane MOREL, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Dominique BOUCHERON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Yannick LE MOIGNE a été élu secrétaire de séance.

ADHESION 2023 A L'ASSOCIATION VELO ET TERRITOIRES

Vélo et Territoires est une association créée en 1999 et regroupant 188 adhérents. L'adhésion à l'association permet de:

- Rejoindre un réseau national dynamique et engagé : forum de discussions, annuaire (élus, techniciens, bureaux d'études, solutions vélos) ;
- Accéder à une expertise sur le vélo : documents techniques, chiffres clefs, suivi du Schéma national des véloroutes, webinaires etc. ;
- Participer aux événements de l'association et de solliciter son intervention lors d'évènements organisés sur le territoire.

Madame la Présidente propose au comité syndical de faire adhérer le SIOCA à l'association Vélo & Territoires.

Envoyé en préfecture le 17/05/2023
Reçu en préfecture le 17/05/2023
Affiché le
ID : 029-252902655-20230515-2023_018-DE

Le coût annuel de cette adhésion sera de 948€ (500€ forfaitaires + 0,005€ / habitant INSEE 2020).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité l'adhésion du SIOCA à l'association Vélo & Territoires pour 2023.

Pour extrait conforme
La Présidente, Florence CROM



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'FCROM'. To the right of the signature is a circular stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Intercommunautaire' around the top edge, 'Ouest Cornouaille Aménagement' in the center, and a small dash '-' at the bottom.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Affiché le

ID : 029-252902655-20230515-2023_019-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 15 mai 2023

Délibération
2023-019
Date de la convocation
9 mai 2023
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 18 Pouvoirs : 0 Votants : 18

L'an 2023 et le 15 mai à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Florence CROM, Marie-Pierre BARIOU

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Christian LOUSSOUARN

Communauté de communes du Cap Sizun : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : François GUET

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL, Nadine KERSAUDY, Josiane KERLOC'H, Emmanuelle RASSENEUR, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE, Yves CANEVET, Cyrille LE CLEAC'H, Jocelyne LE RHUN, Stéphane MOREL, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Dominique BOUCHERON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Yannick LE MOIGNE a été élu secrétaire de séance.

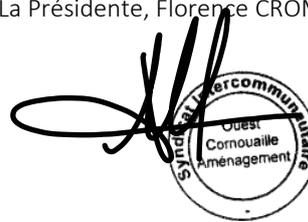
CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

Les agents du SIOCA sont hébergés dans les locaux de la CCHPB depuis mai 2022. Ceci doit donner lieu au paiement à la CCHPB d'un loyer et d'un remboursement des frais liés à l'accueil des agents du SIOCA.

Afin de fixer les modalités d'accueil et d'encadrer la participation financière du SIOCA, la convention annexée à cette délibération a été votée le 15 décembre 2022 par le conseil communautaire du Haut Pays Bigouden (convention pour l'année 2022).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la convention d'occupation des locaux conclue entre le SIOCA et la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden pour 2022.

Pour extrait conforme
La Présidente, Florence CROM



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 17/05/2023
Reçu en préfecture le 17/05/2023
Affiché le
ID : 029-252902655-20230515-2023_020-DE

Syndicat Intercommunaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 15 mai 2023

Délibération
2023-020
Date de la convocation
9 mai 2023
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 18 Pouvoirs : 0 Votants : 18

L'an 2023 et le 15 mai à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Florence CROM, Marie-Pierre BARIOU

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Christian LOUSSOUARN

Communauté de communes du Cap Sizun : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : François GUET

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL, Nadine KERSAUDY, Josiane KERLOC'H, Emmanuelle RASSENEUR, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE, Yves CANEVET, Cyrille LE CLEAC'H, Jocelyne LE RHUN, Stéphane MOREL, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Dominique BOUCHERON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Yannick LE MOIGNE a été élu secrétaire de séance.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE JURIDIQUE

Le SIOCA a conclu un contrat d'assistance juridique avec le cabinet Valadou-Josselin en date du 24 avril 2022, pour une durée d'un an. Ce contrat étant arrivé à son terme, il est nécessaire que le SIOCA conclue un nouveau marché avec un cabinet d'avocats pour bénéficier d'une assistance juridique.

Il est donc proposé au comité syndical de renouveler le contrat liant le SIOCA au cabinet Valadou-Josselin, pour une durée de 6 mois, avec un maximum de 8000€ annuel (facturation selon utilisation).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de reconduire le contrat d'assistance juridique avec le cabinet Valadou-Josselin et associés pour une durée de 6 mois dans les termes mentionnés ci-dessus.

Pour extrait conforme
Florence CROM, Présidente



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 15 mai 2023

Délibération
2023-021
Date de la convocation
9 mai 2023
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 18 Pouvoirs : 0 Votants : 18

L'an 2023 et le 15 mai à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Florence CROM, Marie-Pierre BARIOU

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Christian LOUSSOUARN

Communauté de communes du Cap Sizun : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : François GUET

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL, Nadine KERSAUDY, Josiane KERLOC'H, Emmanuelle RASSENEUR, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE, Yves CANEVET, Cyrille LE CLEAC'H, Jocelyne LE RHUN, Stéphane MOREL, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Dominique BOUCHERON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Yannick LE MOIGNE a été élu secrétaire de séance.

CREATION D'UN EMPLOI DE COORDINATEUR/TRICE « MOBILITES »

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Depuis 2019 le SIOCA porte et met en œuvre le Schéma Directeur Vélo Ouest Cornouaille. Depuis 2022, le territoire a approuvé sa Stratégie Mobilités Ouest Cornouaille, portée par le SIOCA. Les missions assurées et les projets portés par le SIOCA ont donc évolué.

De plus, dans le cadre de la feuille de route du SIOCA, les élus du territoire ont affirmé leur volonté de pérenniser et de consolider la structure et son équipe.

Dans ce contexte, Madame la Présidente propose à l'assemblée de créer un emploi de « coordinateur/trice mobilités » à temps complet à compter du 1^{er} juin 2023 pour mettre en œuvre, coordonner et suivre le Schéma Directeur Vélo et la Stratégie Mobilités Ouest Cornouaille.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B à A de la filière administrative ou technique.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique.

Les contrats relevant de l'article L332-14 précité sont conclus pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Leur durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant de l'article L332-8 précité, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelables dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Vu le code général de la fonction publique territorial,
Vu le tableau des emplois,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **DE CREER** un emploi permanent de coordinateur/trice mobilités à temps complet à compter du 1^{er} juin 2023
- **DE FIXER** comme suit le cadre de l'emploi :

EMPLOI	FILIERE	GRADE MINI	GRADE MAXI	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
COORDINATEUR / TRICE	Administrative	Rédacteur CAT B	Attaché CAT A	0	1	Temps complet
	Technique	Technicien CAT B	Ingénieur CAT A			

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois en conséquence
- **D'INSCRIRE AU BUDGET** les crédits correspondants

Pour extrait conforme
Florence CROM, Présidente



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement' around its perimeter.

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 15 mai 2023

L'an 2023 et le 15 mai à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Florence CROM, Marie-Pierre BARIOU

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Christian LOUSSOUARN

Communauté de communes du Cap Sizun : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : François GUET

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL, Nadine KERSAUDY, Josiane KERLOC'H, Emmanuelle RASSENEUR, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE, Yves CANEVET, Cyrille LE CLEAC'H, Jocelyne LE RHUN, Stéphane MOREL, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Dominique BOUCHERON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Yannick LE MOIGNE a été élu secrétaire de séance.

CHARTRE DE GOUVERNANCE POUR LA REVISION DU SCOT OUEST CORNOUAILLE

Le SIOCA a prescrit la révision du SCoT ouest Cornouaille lors du comité syndical du 21 mars 2023. Pour pouvoir lancer concrètement la démarche, il est nécessaire de s'accorder sur un mode de gouvernance qui permettra de cadrer les modalités de travail, et de validation des différentes étapes.

Madame la Présidente présente à l'assemblée le projet de charte de gouvernance qui était joint aux documents préparatoires. Ce projet de charte de gouvernance a été amendé et validé en bureau syndical du 25 avril 2023. Il a été transmis également aux EPCI pour remarques.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la charte de gouvernance figurant en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Florence CROM, Présidente



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 15 mai 2023

Délibération
2023-023
Date de la convocation
9 mai 2023
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 18 Pouvoirs : 0 Votants : 18

L'an 2023 et le 15 mai à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Florence CROM, Marie-Pierre BARIOU

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Christian LOUSSOUARN

Communauté de communes du Cap Sizun : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : François GUET

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL, Nadine KERSAUDY, Josiane KERLOC'H, Emmanuelle RASSENEUR, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE, Yves CANEVET, Cyrille LE CLEAC'H, Jocelyne LE RHUN, Stéphane MOREL, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Dominique BOUCHERON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Yannick LE MOIGNE a été élu secrétaire de séance.

AVIS SUR LA MODIFICATION N°2 DU PLU DE KERLAZ

Le PLU de Kerlaz a été approuvé en 2015. Une première modification a été effectuée en 2019.

La commune souhaite réaliser une seconde modification de son document, portant sur les points suivants :

- Ouvrir à l'urbanisation de la zone 2AUH « stade municipal » et modification de l'OAP correspondante ;
- Modifier le zonage sur le site de Maner an Aod (de Ne à Nt) et sur le site de La Clarté (de Ne en A, avec identification de bâtiments pouvant changer de destination) ;
- Inscrire les linéaires arborés du parc de la Clarté au titre des éléments paysagers à préserver ;
- Identifier de nouveaux bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination ;
- Modifier l'emplacement réservé n°1 et créer un nouvel emplacement réservé au bourg.

Madame Solène JULIEN-LE MAO, 2^{ème} vice-présidente du SIOCA déléguée à l'animation et à la mise en œuvre du SCoT, présente le projet et les remarques émises par la commission « urbanisme et habitat » qui s'est réunie le 24 avril 2023 :

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Affiché le

ID : 029-252902655-20230515-2023_023-DE

- La commission « urbanisme et habitat » alerte la commune sur la consommation foncière engendrée par l'ouverture à l'urbanisation du secteur du stade municipal et rappelle les objectifs de réduction de la consommation foncière fixés par la loi Climat et Résilience.
- L'OAP du secteur « stade municipal » fixe un gabarit maximum de R+1+C pour les constructions. Cette mention paraît limitante car elle empêche l'implantation de projets au gabarit supérieur, qui pourraient bien s'intégrer dans la morphologie du bourg de Kerlaz et qui permettraient d'optimiser la densité de logements. Il serait donc souhaitable de la supprimer.
- Concernant l'emplacement réservé créé dans le bourg à proximité de l'ancienne boulangerie, la commission « urbanisme et habitat » a émis le souhait que les arbres présents ne soient pas coupés et que la parcelle demeure perméable.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DONNE à l'unanimité un avis FAVORABLE sur le projet de modification n°2 du PLU de Kerlaz, sous réserve de la prise en compte des remarques mentionnées ci-dessus.

Pour extrait conforme

Florence CROM, Présidente



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'FCROM'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Intercommunal' around the top inner edge, 'Ouest Cornouaille' in the center, and 'Aménagement' around the bottom inner edge. There is a small number '91' at the bottom of the stamp.

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 15 mai 2023

Délibération
2023-023
Date de la convocation
9 mai 2023
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 18 Pouvoirs : 0 Votants : 18

L'an 2023 et le 15 mai à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Florence CROM, Marie-Pierre BARIOU

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Yves LE GUELLEC, Jacques CARIOU, Philippe RONARC'H

Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud : Jean-Edern AUBREE, Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Bruno JULLIEN, Yannick LE MOIGNE, Daniel LE PRAT, Christian LOUSSOUARN

Communauté de communes du Cap Sizun : Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO, Gilles SERGENT

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : François GUET

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : Georges CASTEL, Nadine KERSAUDY, Josiane KERLOC'H, Emmanuelle RASSENEUR, Stéphane LE DOARE, Christian BODERE, Yves CANEVET, Cyrille LE CLEAC'H, Jocelyne LE RHUN, Stéphane MOREL, Jocelyne POITEVIN, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Dominique BOUCHERON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Yannick LE MOIGNE a été élu secrétaire de séance.

AVIS SUR LA MODIFICATION N°2 DU PLU DE COMBRIT

Le PLU de Combrit a été approuvé en 2018. Une première modification a été effectuée en 2019. La modification simplifiée liée à la loi ELAN a été effectuée en 2021.

La commune souhaite réaliser une seconde modification de droit commun de son document, portant sur les points suivants :

1. Suppression des 250 m² maximum pour les extensions autres que des habitations dans les zones Ai et Ni ;
2. Ajouter la possibilité de restaurer « un bâtiment dont il existe l'essentiel des murs porteurs, lorsque son intérêt architectural ou patrimonial en justifie le maintien et sous réserve de respecter les principales caractéristiques du bâtiment d'origine (volume, hauteur, aspect...) » ;
3. Prendre en compte la nouvelle catégorisation des routes départementales et les marges de recul correspondantes (en vigueur depuis 2019) ;
4. Faciliter l'installation de l'habitat réversible ;

5. Rectifier l'erreur de zonage Uha du bourg ;
6. Mettre en STECAL la partie Sud-Est des bâtiments du Moulin de l'Ecluse pour une meilleure concordance entre les zonages de Combrit et Pont-l'Abbé ;
7. Modifier le zonage d'une parcelle pour y permettre la construction de logements ;
8. Passer en zonage N le secteur de Ty Rhu étant donné qu'il n'est pas identifié comme SDU dans le SCoT ;
9. Mettre à jour les zones humides (+ modifier les OAP concernées) ;
10. Mettre à jour le PLU suite à l'abrogation de décrets instituant les servitudes radioélectriques.

Monsieur Christian LOUSSOUARN, maire de Combrit, présente et explique le projet de modification n°2 du PLU de la commune.

Madame Solène JULIEN-LE MAO, 2^{ème} vice-présidente du SIOCA déléguée à l'animation et à la mise en œuvre du SCoT présente les remarques émises par la commission « urbanisme et habitat » qui s'est réunie le 12 mai 2023 :

- La commission « urbanisme et habitat » alerte sur la consommation foncière qui pourrait découler des modifications présentées et rappelle les objectifs de réduction de la consommation foncière imposés par la loi Climat et Résilience.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DONNE à l'unanimité un avis FAVORABLE sur le projet de modification n°2 du PLU de Combrit, avec une alerte sur la consommation foncière au regard des objectifs de la loi Climat et Résilience.

Pour extrait conforme
Florence CROM, Présidente



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'FCROM'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Intercommunal' around the top inner edge, 'Ouest Cornouaille Aménagement' in the center, and a small dash '-' at the bottom.

Charte de gouvernance **Révision du SCoT ouest Cornouaille**

Charte de gouvernance : contexte et objectifs

Le SCoT ouest Cornouaille a été approuvé le 21 mai 2015. Après 6 ans d'application, et conformément aux textes de lois, il a fait l'objet d'une évaluation complète, dont les résultats ont été présentés au comité syndical du 6 juillet 2021.

L'évaluation du SCoT a mis en évidence des évolutions importantes du contexte territorial et du cadre réglementaire. Les élus du SIOCA se sont donc positionnés en faveur d'une révision du document. Cette révision a été prescrite en séance du 21 mars 2023.

Pour mener à bien la démarche, le SIOCA doit travailler en pleine collaboration avec les 4 EPCI membres, ainsi que les 37 communes qui les composent.

La charte de gouvernance présentée ici doit constituer le socle de référence du fonctionnement et de la collaboration entre le SIOCA, les EPCI, les communes et les partenaires. Cette charte est valable pendant toute la durée de la démarche de révision du SCoT.

Cette charte de gouvernance présente les modalités de collaboration entre les élus des EPCI et des communes, les techniciens de ces collectivités, les partenaires extérieurs, et le SIOCA.

Son but est de définir la composition, le rôle et les modalités de fonctionnement des instances et groupes de travail qui travailleront sur l'élaboration et la validation du futur SCoT :

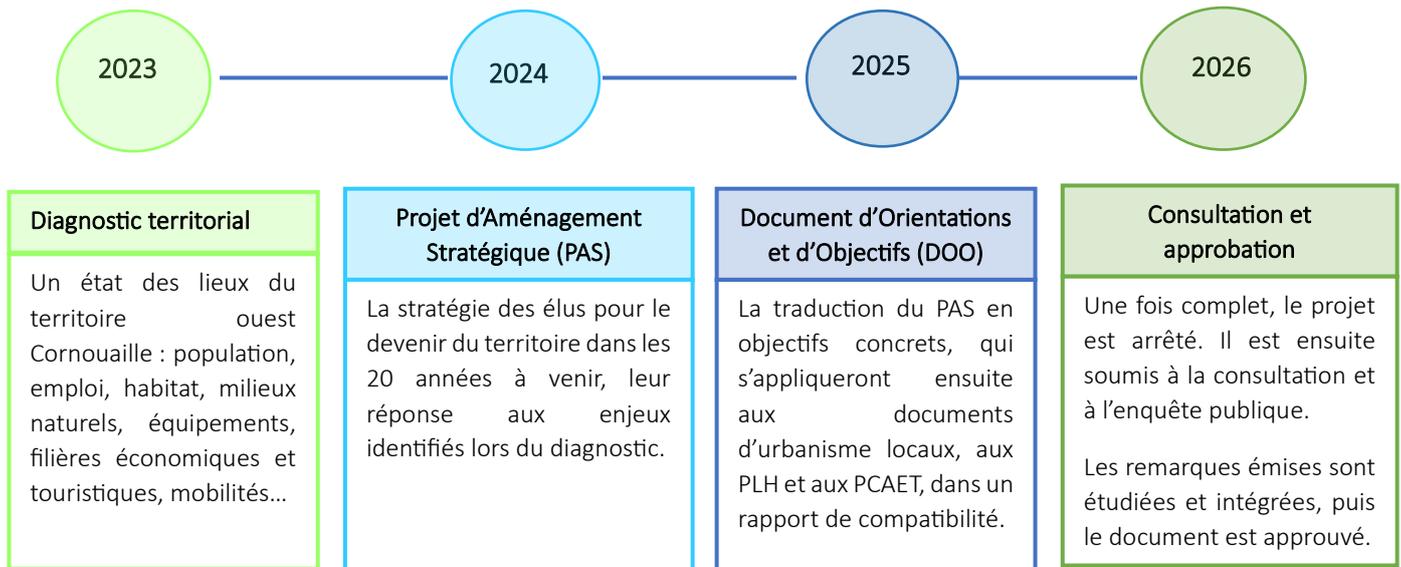
Les élus du SIOCA ont exprimé leur souhait de pouvoir associer chaque EPCI et commune tout au long de la démarche d'élaboration du nouveau SCoT, et non pas uniquement lors des phases de concertation.

En effet, le SCoT est un outil de planification stratégique qui nécessite une adhésion pleine et entière des élus communautaires et communaux pour être mis en œuvre de manière opérationnelle sur le territoire.

Le déroulé de la démarche de révision du SCoT

La révision du SCoT ouest Cornouaille a été prescrite le 21 mars 2023, avec un objectif de pouvoir arrêter le projet avant les prochaines élections locales.

Le calendrier prévisionnel se présente comme suit :



A chacune des étapes de révision, différents temps d'échanges et de réflexion seront organisés, sous des formes et avec des participants pouvant varier selon les objectifs poursuivis et les thématiques abordées.

La gouvernance

▪ Les temps de travail « ouverts »

Les élus et les techniciens communaux et communautaires seront invités tout au long de la démarche de révision à participer aux groupes de travail et aux ateliers qui seront organisés par le SIOCA, en partenariat avec le bureau d'études retenu.

Ces groupes de travail permettront de mener une réflexion collective, et de mettre en commun et de prioriser les enjeux du territoire ouest Cornouaillais. Ils permettront de co-construire le projet du futur SCoT dans une logique de concertation.

Les partenaires extérieurs seront également conviés à ces temps de travail, en fonction des thématiques abordées.

▪ Le Comité technique (COTECH)

Le comité technique est l'instance technique de suivi et de travail autour du projet de révision du SCoT.

Le comité technique sera sollicité principalement après la validation du projet d'aménagement stratégique, qui définira le projet politique des élus pour le futur SCoT.

Le rôle du COTECH sera de donner un avis et de formuler des propositions techniques pour permettre une bonne déclinaison dans le DOO du projet politique exprimé dans le PAS. L'expertise des techniciens sera nécessaire, notamment pour s'assurer que les règles et les orientations inscrites dans le projet de SCoT soient en adéquation avec les enjeux locaux et que leur articulation et leur déclinaison dans les documents et projets des EPCI et des communes ne rencontrera pas d'obstacle.

Le COTECH sera ouvert aux DGS/DGA et techniciens des EPCI ou des communes en charge de l'urbanisme/aménagement, de l'économie, de l'environnement, en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour. Des techniciens autres que ceux mentionnés ici pourront également être invités pour apporter leur expertise sur des thématiques spécifiques.

Le SIOCA communiquera les invitations aux EPCI, qui assureront une diffusion aux techniciens qu'ils estimeront concernés au vu de l'ordre du jour.

▪ Le comité de pilotage (COFIL)

Le COFIL est l'instance politique coordinatrice du projet de révision du SCoT. Il s'agit du groupe en charge du pilotage général de la révision du SCoT. Il suit le projet à chacune des étapes de réalisation, et en valide les orientations.

Le COFIL est composé de :

- Le/la Président.e du SIOCA,
- Les Vice-Président.e.s du SIOCA,
- Les Président.e.s des 4 EPCI, ou leurs suppléants,
- Les Vice-président.e.s des 4 EPCI, en charge de l'urbanisme/aménagement, de l'économie, et de l'environnement, ou des représentants de leur choix.

Les conseils communautaires sont invités à désigner un.e suppléant.e pour chacun des représentants des EPCI membres du COPIL, de manière à assurer une présence aux réunions.

Le COPIL n'est pas une instance fermée : la liste de ses membres est fixée afin de permettre un bon suivi du projet grâce à des élus référents identifiés, mais d'autres élus ou techniciens peuvent être invités à y intervenir au besoin (« COPIL élargi »).

Ainsi, selon les phases de travail et les thématiques abordées, les personnes suivantes seront invitées à participer aux réunions du COPIL :

- Représentants de Ouesco
- Représentants de l'EPAB
- Représentants du Syndicat Mixte des Ports de Pêche et de Plaisance de Cornouaille
- Représentants du Comité Départemental des Pêches et Elevages Marins
- Représentants du Comité Régional de Conchyliculture – Bretagne Nord et Sud
- Représentants du Parc Naturel Marin d'Iroise
- ...

■ Le comité syndical

Le comité syndical est l'organe de validation. Il sera tenu informé des orientations retenues par le COPIL et de l'avancée du travail de révision du SCoT de manière régulière. Il sera chargé de débattre, d'arrêter et d'approuver le projet de SCoT révisé. Par ailleurs, les membres du comité syndical sont invités à participer aux différents groupes de travail et aux réunions publiques qui seront organisés tout au long de la démarche de révision.

Les membres du comité syndical endossent également un rôle de « porte-parole » auprès de leur collectivité ou des collectivités avec lesquelles ils sont amenés à collaborer (cf. partie 3 sur l'association des collectivités et des partenaires).

Schéma récapitulatif sur la gouvernance de la démarche de révision :

Groupes de travail « ouverts »

Réunions de travail, ateliers thématiques...

- *Emettent des souhaits, des idées, des propositions, font remonter des problématiques qui serviront d'axes de travail*

Ouverts à tous les élus et techniciens communaux et communautaires.

Comité technique (COTECH)

Réunions de travail techniques

- *Donne un avis technique, émet des propositions sur les documents et les pièces du projet, en amont du COPIL.*

Ouvert aux techniciens communautaires ou communaux et aux partenaires selon l'ordre du jour.

Comité de pilotage (COPIL)

Suivi de la démarche et validation des orientations

- *Valide les orientations proposées par le bureau d'études en collaboration avec le COTECH*

Il est composé de :

- Président.e et Vice-président.e.s du SIOCA
- Président.e.s d'EPCI et Vice-président.e.s en charge de l'aménagement, de l'économie et de l'environnement + suppléants

Comité syndical

Prise de décisions et validation des étapes charnières

- *Débat le projet politique, arrête et approuve le document*
- *Il est tenu informé régulièrement des orientations validées par le COPIL*

Modalités de communication avec les collectivités et les partenaires

■ Communication auprès des EPCI

Les conseils communautaires des 4 EPCI ouest Cornouillais seront informés régulièrement des avancées du projet de révision du SCoT. Le SIOCA pourra réaliser des présentations dans les instances communautaires, notamment lors de la validation des étapes « charnières » du document (validation du projet d'aménagement stratégique, validation du document d'objectif et d'orientations, arrêt).

Par ailleurs, chaque conseil communautaire dispose de plusieurs élus au sein du comité syndical du SIOCA. Chaque EPCI est donc représenté lors des prises de décisions relatives au SCoT. Le relai d'information pourra donc être assuré auprès des conseils communautaires par les élus communautaires siégeant au comité syndical ou au COPIL.

Enfin, les élus communautaires et leurs techniciens seront également invités à participer aux groupes de travail « ouverts » lors du travail d'élaboration du SCoT.

Les techniciens des EPCI directement concernés par la révision du SCoT sont identifiés comme membres du comité technique, et recevront donc les informations utiles et les actualités de la démarche de révision par ce biais.

■ Communication auprès des communes

Les élus municipaux et leurs techniciens seront invités à participer aux groupes de travail « ouverts » tout au long du travail d'élaboration du SCoT.

Par ailleurs, les élus municipaux et leurs équipes seront informés régulièrement des avancées du projet de révision du SCoT.

Les élus communautaires siégeant au comité syndical du SIOCA ou au COPIL pourront également assurer un relai d'information auprès des élus communaux de leur EPCI.

■ Association des partenaires extérieurs

Comme indiqué précédemment, les partenaires extérieurs seront associés aux temps de travail ou aux instances, selon les thématiques abordées.

Ils seront informés régulièrement de l'avancée du travail.

Modalités de participation et de concertation

La délibération du 21 mars 2023 prescrivant la révision du SCoT fixe les modalités de concertation minimum du public :

- Le site internet du SIOCA permettra au public d'accéder aux éléments du dossier. Ces éléments seront enrichis au fur et à mesure de l'avancée du projet de révision du SCoT.
- Pendant toute la durée de la révision, le public pourra faire connaître ses observations et propositions en les consignand dans un registre ouvert à cet effet au siège de chaque intercommunalité du territoire de SCoT et dans les locaux du SIOCA, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux.
- Pendant toute la durée de la révision, le public pourra faire connaître ses observations et propositions en les consignand dans un registre dématérialisé ouvert à cet effet.
- Le public pourra également faire connaître ses observations et propositions en les adressant par courrier à l'adresse du SIOCA ou par courriel via une adresse dédiée.

La volonté des élus du SIOCA est de réaliser une concertation plus poussée que les modalités minimales décrites ci-dessus. Le bureau d'études retenu devra donc faire des propositions pour associer au mieux les habitants, associations et les professionnels du territoire à la démarche de révision.

Conformément aux lois en vigueur, le projet de SCoT arrêté sera soumis aux Personnes Publiques Associées pour avis et fera l'objet d'une enquête publique.

Principes généraux pour un dialogue et un travail efficaces

Des dossiers préparatoires seront envoyés aux membres du COPIL avant chaque séance. Des comptes-rendus seront établis et diffusés à l'issue de chaque réunion.

L'assiduité et l'engagement des participants aux différentes instances sont une condition de réussite de la révision.

Les participants aux différents temps d'échange peuvent défendre un positionnement en rapport avec la situation particulière de leur commune ou de leur EPCI. Cependant, il est important que les participants adoptent une vision globale des enjeux sur le territoire ouest Cornouillais.

La participation régulière des représentants des EPCI et des communes aux différents temps d'échange organisés est indispensable pour éviter l'expression de points de blocage à un stade avancé du projet.

Dans le respect du projet à l'échelle ouest Cornouillaise, les EPCI et les communes feront connaître leurs éventuels points de désaccord, de façon argumentée et sous forme d'un courrier.



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB), représentée par sa Présidente, Josiane KERLOCH, dûment habilitée par délibération en date du 15/12/2022

D'une part ;

Et,

Le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA), représenté par sa Présidente, Florence CROM, dûment habilitée par délibération en date du 15/05/2023

D'autre part ;

Le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA), qui fédère les 4 communautés de communes de l'Ouest Cornouaille : Douarnenez Communauté, Cap Sizun-Pointe du Raz, Pays bigouden Sud et Haut Pays Bigouden, a en charge de piloter, conduire les études et arrêter les grandes orientations du territoire en matière d'urbanisme. Le syndicat a quatre missions principales : Elaborer le SCOT, Suivre les documents d'urbanisme des 37 communes, Suivre et mettre en œuvre le Schéma Directeur Vélo ouest Cornouaille et Elaborer la Stratégie Mobilité ouest Cornouaille (STRAMOC).

A compter du 01/05/2022, il a été proposé l'hébergement des bureaux du SIOCA dans les locaux de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden, 2 bureaux sont mis à disposition, pour recevoir les quatre agents du SIOCA.

Par délibération en date du 15/05/2023, le SIOCA a acté la signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, pour le remboursement des frais d'hébergement.

La CCHPB a acté la signature de cette convention par délibération N°..... du

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La CCHPB convient de :

- Héberger les bureaux du SIOCA, au siège administratif de la CCHPB, situé au 2 A rue de la Mer, à Pouldreuzic,
- Mettre à disposition des agents salariés du SIOCA : deux espaces bureaux ainsi que les parties communes de la CCHPB (salles de réunion, cuisine, ...)
- Mutualiser des moyens matériels nécessaires à l'activité administrative du SIOCA
- Assurer une assistance informatique

Article 2 : Montant de la contribution

La contribution est évaluée, annuellement, à un forfait de :

- 2 000€ par collaborateur pour l'hébergement dans les locaux, dont les consommations de fluides.

Article 3 : Versement de la contribution :

Le SIOCA effectuera le mandatement des sommes convenues à l'article 2, en octobre de chaque année.

La CCHPB fournira au SIOCA, à la clôture des comptes, tout document permettant à celui-ci de s'assurer de l'affectation des sommes versées aux opérations prévues

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période 2022-2023. Elle pourra être reconduite dans les mêmes termes pour les années suivantes sous réserve de la conclusion d'un avenant en cas de modification des contributions financières.

Article 5 : Contentieux

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal Administratif de Rennes.

La Présidente de la CCHPB,

La Présidente du SIOCA,

Josiane KERLOCH

Florence CROM